

Corrigé ATSEM 2022 troisième concours

Proposition de corrigé - non officielle. Troisième concours ATSEM principal de 2e classe, épreuve du 12 octobre 2022. Proposition de réponses aux situations professionnelles du dossier.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Question 1 : repos et sieste

a. Organisation proposée pour les quatre situations

Les horaires ci-dessous restent à ajuster à la durée réelle des repas et à l'organisation de l'équipe. Le principe du dossier est un coucher précoce après le déjeuner, avec une réponse aux besoins individuels, sans obliger tous les moyens à dormir.

PS, repas au premier service de 12 h

Coucher proposé : Dès la fin du repas et des toilettes, par exemple vers 12 h 30-12 h 45.

Lieu : Dortoir calme, aéré, proche de la classe, avec une couchette repérée.

Surveillance : Personnel municipal habilité sur la pause méridienne ; relais organisé à la reprise scolaire.

À prévoir : Ne pas attendre 13 h 30 ni faire passer d'abord par la cour.

PS, retour à 13 h 30

Coucher proposé : Dès l'arrivée et les préparatifs, vers 13 h 30.

Lieu : Même espace de repos et même repérage.

Surveillance : Sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'enseignant, avec surveillance confiée à l'ATSEM selon l'organisation.

À prévoir : Accueil rassurant ; échange utile si une sieste a déjà eu lieu à la maison.

MS, repas au deuxième service de 12 h 45

Coucher proposé : Après le repas, par exemple vers 13 h 15-13 h 30, si le besoin de sieste est présent.

Lieu : Dortoir disponible ou espace de repos adapté.

Surveillance : Encadrement municipal puis relais scolaire, sans rupture de surveillance.

À prévoir : Prévoir une activité calme pour ceux qui n'ont plus besoin de dormir.

MS, retour à 13 h 30

Coucher proposé : À l'arrivée si l'enfant a besoin de dormir ; sinon temps calme.

Lieu : Dortoir ou espace calme selon le besoin.

Surveillance : Organisation fixée par l'enseignant sur le temps scolaire, avec l'ATSEM.

À prévoir : Ne pas supprimer ou imposer la sieste selon la seule section.

La surveillance reste constante et le réveil est autant que possible spontané. Le dossier déconseille de fixer arbitrairement un réveil après une heure ; il évoque un cycle d'environ 90 minutes, hors endormissement. L'accueil des enfants réveillés se prépare en équipe, sans les envoyer seuls rejoindre la classe ni leur imposer une récréation juste après le lever.

b. Au moins quatre moyens de favoriser l'endormissement

Passer aux toilettes et préparer calmement les vêtements ; retrouver sa couchette et un objet rassurant autorisé ; installer un rituel bref de comptine ou de lecture ; parler doucement et limiter les sollicitations. Prévoir aussi une pièce aérée, confortable et une lumière adaptée, sans exiger une obscurité totale.

c. Quatre activités pour les enfants qui ne dorment pas

Feuilleter des albums ; écouter une histoire ; réaliser un puzzle calme ; dessiner ou faire une petite construction. Ces activités ne doivent pas devenir une récompense qui pousserait les enfants ayant besoin de dormir à renoncer à la sieste. Le dossier propose de réorienter calmement un enfant qui ne s'endort pas après un temps adapté, plutôt que de le maintenir inutilement couché.

Question 2 : acquisition de la propreté

a. Quatre capacités à accompagner

- Percevoir le besoin d'uriner ou d'aller à la selle.
- Pouvoir progressivement retenir puis relâcher, selon la maturation de l'enfant.
- Disposer des moyens moteurs pour accéder au pot ou aux toilettes et s'y installer, avec les adaptations nécessaires.
- Communiquer son besoin par la parole ou un moyen compris de l'adulte.

Le document illustre les acquisitions motrices par la capacité à monter et descendre. Ces repères ne doivent pas devenir un test excluant un enfant présentant un handicap ou une condition à l'accueil scolaire.

b. Attitudes à éviter

Ne pas punir, gronder, humilier ou comparer les enfants. Ne pas forcer un passage au pot sans tenir compte du besoin, ni promettre un cadeau pour obtenir un résultat. Éviter de prolonger une situation inconfortable ou de présenter un accident comme une faute.

c. Au moins quatre aides adaptées

Observer les signes et proposer les toilettes sans pression ; rendre le lieu accessible et rassurant ; aider pour les vêtements tout en laissant faire ce qui est possible ; prévoir des changes et accompagner l'hygiène avec discrétion. Échanger aussi avec l'enseignant et la famille pour garder des repères cohérents, sans transmettre des détails intimes devant les autres enfants ou parents.

Question 3 : sortie au parc animalier

Les réponses d'encadrement suivent **le document réglementaire fourni au concours de 2022**, relatif à l'organisation de 1999. Elles ne remplacent pas la vérification des règles applicables à une sortie organisée aujourd'hui.

a. Participation de l'ATSEM

Oui, un ATSEM peut accompagner cette sortie. Le document exige une **autorisation préalable du maire** pour sa participation. L'équipe est aussi organisée sous la responsabilité de l'école ; pour une sortie sans nuitée, les adultes participant à l'encadrement doivent être autorisés par le directeur.

b. Nombre minimal d'adultes

En maternelle, le tableau prévoit deux adultes jusqu'à seize élèves, puis un supplémentaire pour huit. Pour vingt-quatre enfants : $2 + (24 - 16) / 8 = 3$ **adultes au minimum**. Ce peut être l'enseignant, l'ATSEM autorisé et un parent ou un autre adulte autorisé. Le chauffeur ne compte pas dans cet effectif.

c. Sac de sortie

- Liste des enfants et répartition des groupes, avec les contacts utiles accessibles aux responsables.
- Trousse de premiers secours et éléments des protocoles individuels prévus par les personnes responsables.
- Eau, repas ou goûters organisés et matériel nécessaire à l'hygiène des mains.
- Changes, mouchoirs et sacs pour isoler le linge souillé ou les déchets.
- Vêtements de protection adaptés à la météo, matériel d'observation et supports prévus par l'enseignant.

L'enseignant vérifie avec l'équipe ce qui doit être emporté et qui en a la charge ; l'ATSEM ne décide pas seul d'administrer un traitement.

d. Préparation pédagogique - proposition courte

Je peux accompagner un tri d'images d'animaux selon des critères choisis par l'enseignant : aspect, déplacement ou milieu de vie. Les enfants nomment, comparent et justifient leur classement. Nous préparons ensuite quelques questions à poser lors de la visite. Cela travaille langage, observation et premières catégories du vivant.

e. Prolongement périscolaire - proposition courte

Je propose de construire ensemble une petite maquette du parc avec des matériaux préparés. Les enfants choisissent les espaces et expliquent ce dont les animaux représentés ont besoin. Le jeu prolonge le vocabulaire et la coopération sans reproduire une leçon formelle.

Question 4 : atelier de couleurs

a. Couleurs du cercle d'Itten fourni

Dans ce modèle traditionnel, les primaires sont **jaune, bleu et rouge**. Les secondaires sont :

Mélange	Résultat attendu dans le document
Jaune + bleu	Vert
Jaune + rouge	Orange
Rouge + bleu	Violet

Il faut répondre au modèle du dossier, sans le confondre avec les primaires de la lumière ou d'autres systèmes de couleur.

b. Matériel et organisation - proposition courte

Je prépare peintures primaires adaptées aux enfants, petites palettes, pinceaux, eau, supports et protections. Les quantités restent limitées et le matériel accessible. Chaque enfant dispose d'un espace pour essayer et comparer. Je protège les vêtements et le sol, et prévois le nettoyage pour permettre l'exploration en sécurité.

c. Consigne et accompagnement - proposition courte

« Choisis deux couleurs, mélange-les et regarde ce qui change. » J'encourage à décrire et à comparer les essais, sans donner d'emblée tous les résultats ni réaliser le mélange à la place de l'enfant.

Question 5 : structure de jeux et cour

a. Quatre actions appuyées sur la photographie

Action ou jeu	Partie de la structure
Glisser assis dans le sens prévu	Toboggan.
Grimper selon l'usage autorisé	Filet incliné d'accès.
Traverser en ajustant son équilibre	Passerelle entre les deux plateformes.
Jouer à faire semblant, par exemple habiter une petite maison	Cabane et espace aménagé de la plateforme.

Ces propositions supposent que l'équipement soit ouvert à l'âge des enfants et utilisé selon ses consignes.

b. Au moins quatre règles

Vérifier l'état apparent et signaler ou interdire un équipement défectueux ; respecter les limites d'âge et le nombre d'utilisateurs ; attendre son tour sans pousser ; garder dégagée l'arrivée du toboggan et descendre dans le sens prévu. Interdire aussi les jeux de bousculade en hauteur et surveiller activement l'ensemble de la zone, en intervenant avant une mise en danger.

c. Deux autres matériels

Des ballons souples, dans un espace distinct de la structure, pour lancer, recevoir et coopérer. **Des craies adaptées**, pour tracer des chemins ou des jeux de repérage au sol, sans gêner les circulations ni l'espace de chute des équipements.